

C'est la rentrée... mais Parcoursup rame toujours!

par Rosa Vidal

Nous voici à la veille de la première rentrée préparée par le gouvernement Macron, une rentrée sous le signe de l'angoisse et de la précarité pour la jeunesse.

Pour les bacheliers désireux de poursuivre leurs études et leur famille, l'été a dû avoir un goût d'attente... attente d'un 'oui' sur la fameuse plateforme Parcoursup qui dès sa mise en fonctionnement a montré ses faiblesses. Fin mai, les premiers résultats indiquaient que 345 000 élèves sur 810 000 n'avaient aucune réponse positive et étaient sur liste d'attente et pire que 29 000 élèves n'obtenaient que des non. Là où APB gérait la pénurie de places dans le supérieur de manière assez efficace, en demandant aux élèves de classer leurs vœux et en les inscrivant d'office dans leur premier vœu s'ils l'obtenaient, les vœux sur Parcoursup ne sont pas classés. Résultats, à maintenant 2 semaines de la clôture de la plateforme, seuls 500 501 élèves (tableau de bord de Parcoursup du 28/08) ont accepté définitivement une proposition,



Universitarisation des cursus infirmiers : placer le débat à la hauteur des enjeux

par Jean-Louis Bothurel

Depuis plusieurs mois, le gouvernement s'est attelé à la réorganisation des cursus de soins infirmiers, avec comme mot d'ordre l'universitarisation des instituts de formation au soins infirmiers (IFSI). Sur le papier, cela pourrait être une bonne nouvelle : rappelons que la France Insoumise, durant la campagne présidentielle était la seule force à proposer l'universitarisation complète des formations aux métiers de la santé, du soin et du travail social. Cela ne concerne donc pas seulement les soins infirmiers, mais aussi le métier d'aide soignant (où la formation se déroule dans des établissements dédiés, les IFAS) ou de kinésithérapeute (avec une longue formation dans un IFMK après une année à l'université en PACES, en STAPS ou en sciences-technologies-santé, STS), et les écoles de sages-femmes. Nous réclamons toujours l'octroi automatique du statut d'étudiant pour les personnes inscrites dans ces formations, et l'intégration des IFSI, IFAS, IFMK et écoles de sages-femmes dans des « universités de santé » à construire avec les facultés de médecine, de pharmacie et d'odontologie et travailleraient en lien avec les CHU. Comme toutes les universités, ces universités de santé ont vocation à être gratuites. Il est permis de douter que cette vision soit celle du gouvernement. Mais elle correspond toujours à ce que nous estimons souhaitable pour l'intérêt général, mais aussi pour les étudiants.

Pour l'instant, le contenu de la réforme est encore flou et il doit être précisé cet automne au terme d'une « concertation » qui, si elle est à la hauteur de celles auxquelles on a assisté sur le « Plan Etudiant », laisse augurer du pire en matière d'enfumage du public, de petits arrangements entre amis et de bricolages institutionnels. D'ores et déjà, limiter la réforme aux IFSI est le signe d'une réforme qui ne sera pas à la hauteur des enjeux. Pour l'instant, une des seules mesures confirmées est la suppression du concours d'entrée aux IFSI. Elle a occasionné quelques scènes comiques, avec des alliés du gouvernement qui justifiaient hier la mise en place de Parcoursup, c'est-à-dire de la sélection à l'entrée de l'université, et qui soudain ne trouvaient pas de mots assez durs pour condamner la sélection par concours.



84 031 ont un vœu accepté mais sont toujours dans l'attente d'autres choix correspondant mieux à leurs aspirations et que la plateforme leur fait miroiter avec des messages tels « vous êtes pour le moment sur liste d'attente, des places se libèrent régulièrement », messages pour le moins mensongers quand on voit le quasi-immobilisme dans lequel est plongé la plateforme depuis un mois. Restent environ 57 000 jeunes encore à la recherche d'une affectation et 170 000 qui ont quitté la procédure, notamment pour s'inscrire à des formations privées payantes qui utilisent la débâcle de Parcoursup. « Bacheliers et déçus de Parcoursup, et si vous étiez fait pour une école de commerce ? », annonce une publicité pour une de ces écoles. Avec un coût moyen de 10 000 euros par an, pas sûr que tous les exclus de la plateforme soient vraiment « faits » pour une école de commerce.

De son côté, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche multiplie les éléments de langage niant une situation extrêmement stressante pour de nombreux jeunes, comme le montrent les très nombreux témoignages publiés dans la presse depuis le début de la procédure. Selon Frédérique Vidal, Parcoursup est lent car les jeunes sont « accompagnés dans leurs choix », cela prend du temps... On ne comprend pas bien comment attendre que des gens se désistent ou se voir proposer des formations privées constituent un accompagnement. Seuls 14 000 élèves n'ont pas d'affectation (chiffre annoncé par la ministre lors d'une interview du 22 août). Pour arriver à ce comptage flatteur il suffit de considérer comme 'casés' les étudiants qui ont obtenu un 'oui' à leur liste de vœux - qu'ils n'ont cependant pas validé - et de déduire les jeunes ne répondant pas aux messages envoyés via la plateforme ou ne sollicitant pas le recteur pour obtenir une place. Ces 50 000 jeunes

Qu'ils se rassurent : les IFSI sélectionneront dorénavant par Parcoursup, sur dossier, avec la possibilité de dire non. « Tout change pour que rien ne change » ? Tel n'est pas l'avis des préparations privées au concours d'IFSI, ni des néobacheliers inscrits dans ces prépas pour l'année 2018-2019.

Là encore, les avocats de la loi ORE, qui fait éhontément le jeu des formations hors-Parcoursup et non-universitaires, se sont découvert une vocation de pourfendeurs de l'enseignement privé qui force l'admiration. Plus sérieusement, le calendrier des annonces relève effectivement du piège tendu aux bacheliers 2018, qui pourront décidément s'estimer bien roulés, battus et cocus par ce gouvernement. Pour les rassurer, ou plutôt pour apaiser le secteur privé, le dossier de presse gouvernemental annonce que le passage par une prépa sera « valorisé » dans le cadre de l'examen des dossiers par les IFSI, et que la réforme ne signe donc pas la fin de ces structures. Comme à chaque fois qu'un recrutement par dossier est substitué à un recrutement par concours, cela soulève la question de l'opacité et de la variabilité des critères. Force est de constater que rien dans ce que le ministère a annoncé n'est de nature à dissiper ces doutes.

La question des concours en santé est de toute façon piégée, puisqu'elle est d'ordinaire posée en termes d'accès à la formation, alors qu'il s'agit aussi et surtout d'une question de vivier professionnel : ici aussi, l'aval commande l'amont. La sélection dans les cursus de santé correspond, dans les faits et souvent dans le droit, à un numerus clausus, c'est-à-dire à un dispositif de régulation du marché par l'entretien de la pénurie de professionnels libéraux, qui n'est pas non plus sans rapport avec la question de la liberté d'installation et celle des déserts médicaux. La France Insoumise s'oppose au numerus clausus sous toutes ses formes. Mais le concours, en France, peut avoir une autre fonction que de donner accès à une formation : il représente aussi la voie normale d'entrée dans un corps de la fonction publique. De même que nous sommes favorables à la mise en place d'un corps de médecins généralistes fonctionnaires sur tout le territoire, médecins qui pourront être pré-recrutés par concours à un moment de leur formation qu'il convient de définir en concertation avec les différents acteurs, la question d'un pré-recrutement des infirmiers, par exemple, doit être ouverte, y compris dans la perspective d'un corps d'infirmiers à domicile fonctionnaires, dans les déserts médicaux. La distinction de différents corps d'élèves infirmiers fonctionnaires permettrait aussi de garantir un niveau suffisant d'infirmiers spécialisés dans les différents types de besoin. Cette question n'est pas triviale : la disparition du cursus intégralement spécifique d'infirmier psychiatriques (qui étaient formés dans et par les hôpitaux spécialisés sur la base du prérecrutement) a contribué à la crise des hôpitaux psychiatriques français, dont la gravité et les multiples facettes ont récemment été mises en lumière par le travail du député François Ruffin.

Le financement des études des lauréats d'un concours, moyennant un engagement décennal à travailler pour le ministère recruteur, n'est nullement exclusif a priori de la poursuite d'une formation par les autres étudiants, puisque dans l'absolu il est possible de concevoir que nul ne soit tenu de passer ces concours de recrutement. Autant dire que ces questions complexes ne se régleront pas sur un coin de table, ni à la faveur d'une réforme a minima. L'universitarisation des études de santé est une nécessité. Elle soulève des problèmes très lourds d'organisation des cursus, de financement des formations, d'articulation avec l'hôpital et les établissements employeurs, et de définition des missions d'un service public de la santé et du soin - celui-là même que l'austérité prolongée, la casse de l'hôpital public et le sabotage de la Sécurité Sociale mettent gravement en danger. Qu'il nous soit permis de douter de la volonté et de la capacité du gouvernement à se saisir de ces questions dans des termes à la hauteur des enjeux.

sont qualifiés d'« inactifs » par le gouvernement et considérés comme ayant un autre projet alors même que le ministère ne sait pas si ils sont au courant des démarches qu'ils pourraient tenter ou si ils ont reçu les messages qu'on leur adresse. Le terme est en tout cas non ambigu pour rendre ces jeunes responsables de leur non affiliation et dédouaner l'état.

Le premier bilan du fonctionnement de Parcoursup devrait être rendu fin septembre par le ministère. Gageons qu'ils seront contents d'eux !

Dans le même temps, le défenseur des droits, Jacques Toubon a donné une suite favorable aux saisines dont il fait l'objet sur Parcoursup de la part de syndicats étudiants et d'élus locaux. Il est notamment demandé d'avoir accès aux algorithmes de tri des dossiers mis en place par les établissements du supérieur, en particulier les universités. Ces algorithmes sont soupçonnés de générer des discriminations, notamment territoriale. Ainsi, selon un sondage, 60% des élèves de Seine-Saint-Denis n'avaient aucune réponse positive sur Parcoursup en juin. Pour l'instant ni la date à laquelle l'institution rendra ses conclusions ni la forme qu'elles prendront ne sont connues.

Au moins, les bacheliers ayant obtenu le graal de la place dans une filière souhaitée pourront étudier dans de bonnes conditions... pourrait-on espérer. C'est sans compter sur l'augmentation du coût de la vie étudiante de 1,31% selon le syndicat UNEF, hausse due en partie au gel des aides sociales, des bourses aux critères sociaux et de l'aide au logement. Ce coût trop élevé des études contraint de plus en plus d'étudiants à se salarier avec un volume horaire hebdomadaire toujours plus grand, ce qui est un frein évident à leur réussite et une source de stress important.

MERCI PARCOURSUP

Les données ci-dessous concernent le groupe "1-S" dont vous faites partie

- Votre position dans la liste d'attente : 1079
- Nombre total de candidats dans la liste d'attente : 1079
- Nombre de places dans le groupe : 82

Peut-on se passer de l'expérimentation animale en recherche ?

par Rosa Vidal

Cet article a vocation à ouvrir la discussion sur la place de l'expérimentation animale dans la recherche. Les réactions à ce sujet pourront être publiées dans les numéros suivants de la newsletter. N'hésitez pas à nous les envoyer.

La commission européenne a répondu non à cette question en 2015 suite à une initiative citoyenne européenne de grande ampleur « stopvivisection » qui avait récolté environ 1,2 millions de signatures et proposait entre autres, un débat scientifique entre défenseurs et détracteurs de l'expérimentation animale sur les bénéfices réels de cette pratique. La commission européenne qui esquiva alors la question de la pertinence scientifique du « modèle animal », c'est-à-dire l'idée que comprendre un mécanisme biologique se produisant chez un animal aiderait à comprendre le même mécanisme chez l'homme, a déçu nombre de citoyens et de chercheurs mais a rassuré les instances de recherche de nombreux pays en particulier la France. « Améliorer la santé humaine est un devoir de notre société. Cela passe par la connaissance du vivant et constitue donc la mission de nombre d'institutions de recherche, dit Catherine Jessus, directrice de l'INSB, CNRS. Pour y parvenir, on ne peut se passer de la recherche animale, qui de fait a toujours été très présente dans chaque avancée médicale. C'est par exemple sur le chien que Louis Pasteur a testé le premier vaccin contre la rage. »

Pour l'instant la recherche impliquant des animaux de laboratoire est autorisée et environ 12 millions d'animaux sont utilisés chaque année en Europe, principalement par le Royaume Uni, l'Allemagne et la France, lors d'expérimentations dont le protocole est encadré par une directive européenne qui impose le principe des 3R : réduire, remplacer, raffiner. Il est demandé aux scientifiques d'utiliser le minimum d'animaux, d'adapter le protocole afin de n'imposer aucune souffrance évitable et d'utiliser des sources alternatives d'études – cellules en culture, tissus synthétiques - lorsqu'elles existent. En France, les expériences impliquant des

Le constat est bien gris pour cette rentrée, mais il n'est au fond pas si surprenant. Inégalités, angoisse, précarité, les valeurs fondamentales de la Macronie. Opposons-y les nôtres : un enseignement supérieur gratuit, pour tous.

animaux doivent être validées par un comité d'éthique rattaché à l'établissement constitué de chercheurs, d'un vétérinaire et de citoyens. Selon les défenseurs de l'expérimentation animale, ces pratiques assurent le respect de l'animal lors des expériences et c'est la méconnaissance des règles éthiques respectées par les chercheurs qui est la cause principale du rejet citoyen de l'expérimentation animale. Il y a plusieurs choses à objecter à cette position : tout d'abord qu'une partie de l'opposition vient des chercheurs eux-mêmes qu'on peut difficilement soupçonner de ne pas être au fait des normes en vigueur. Plusieurs associations portées par des scientifiques, pro-animale ou antidote-europe, développent des arguments pour montrer que le « modèle animal » est au mieux surestimé au pire totalement faux.

Selon eux, même s'il existe des mécanismes biologiques communs aux hommes et aux animaux, on ne peut savoir qu'ils le sont qu'après les avoir observés sur les animaux et sur l'homme. Sur les deux millions d'animaux utilisés chaque année en France, 20% le sont dans le cadre de test de toxicologie pour de futurs médicaments ou pesticides et ces tests sont réalisés par l'industrie chimique ou pharmaceutique. La législation en vigueur qui impose un test sur un rongeur, la souris ou le rat en général, et un test sur un non rongeur, le chien ou le singe, avant la mise sur le marché d'un médicament date d'il y a plus d'un demi-siècle. Les détracteurs de l'expérimentation animale remettent en cause sa pertinence au vu de sa faible efficacité : 9 produits sur 10 ayant été testé avec succès sur les animaux sont rejetés en phase de test sur l'homme car trop toxiques pour l'être humain ou inefficaces. Des tests sur des cultures cellulaires pourraient permettre une préselection bien plus efficace atteignant les 60 à 70% de succès. L'expérimentation animale pour tester des produits cosmétiques a été interdite dans l'Union Européenne en 2009 contraignant de fait les industries de la beauté à utiliser des méthodes de test alternatives ce qu'elles ont fait avec succès.

Cependant, la majorité des animaux de laboratoire (80%) n'est pas utilisée dans le cadre de tests de toxicité mais pour la recherche fondamentale, ce qui soulève d'autres points du débat. Pour les défenseurs de l'expérimentation animale, l'observation et la compréhension du vivant engendre des progrès tant pour la santé humaine que pour la protection des animaux ou de la biodiversité qui justifient le sacrifice de ces animaux de laboratoires. Pour les défenseurs de la cause animale, il est naïf de nier qu'une partie de la recherche est motivée par des ambitions personnelles ou par la nécessité de publier toujours davantage. Ainsi beaucoup d'animaux souffrent et meurent « pour rien »...

L'Union européenne s'est engagée dans une voie abolitionniste avec pour horizon très lointain une recherche sans expérimentation animale. Cet horizon sera atteint quand chercheurs et citoyens s'accorderont sur le fait que faire souffrir et mettre à mort des êtres vivants ayant un intérêt à la vie n'est plus justifiable quoi qu'on en apprenne. La place des animaux dans nos sociétés change. Il est peut-être temps de se reposer la question de l'expérimentation animale.

